

Les habitants de Picon Bussérine veulent prendre part à une véritable concertation comme la loi l'exige.



ROBERT TERZIAN

Picon Bussérine. Touchés par les travaux de la L2 et l'Anru, les habitants réclament une vraie concertation.

Les indignés de la rénovation urbaine

■ Vendredi soir, au siège de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru), qui sévit

dans ce quartier depuis 2007, en la moitié du parc Logirem sur le site (330 appartements), a été sé-

lèvement critique, non seulement pour les conséquences que provoque ce chantier de requalification urbaine sur la population mais aussi pour son manque de concertation, pour-

tant inscrite dans le cadre de la loi, après des associations.

La concertation, pour l'ins-

tant, s'est traduite par une « mascarade », selon les termes des représentants des locataires.

« Nous avons rencontré les services préfectoraux et le responsable du Grand projet de ville, explique Madgid Lahoual de la CLCV, mais ces partenariats ne

souhaitent pas faire de véritables propositions afin d'engager de sérieuses négociations. »

Ce qui veut dire, d'après les témoignages recueillis, que les personnes hésitent à quitter leurs appartements, même vé-

tustes, pour de nouveaux logements neufs ou rénovés à des prix dépassant leurs possibilités financières. Certains locataires

« invités » à quitter leur domicile le sont la depuis 40 ou 50 ans. Ils nous font partir pour un jardin en face de la gare T.E.R., quitte à Gérard, alors qu'on devrait tout simplement notre dignité à habiter dans de bonnes condi-

tions sans risque de surendettement. »

Une pétition circule et une manifestation est prévue

Certains habitants sont d'une conformance impitoyable pour leur sens pratique : « Depuis que nous

deux associations de défense de locataires, la Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV) et la Confédération syndicale des Familles (CSF). L'opération de ce quartier de la rénovation immobilière, qui touche

la hausse alors que nos retraites, comme le coût de la vie, sont à la baisse. »

Pourtant, depuis un an, associations et partenaires de l'Anru ont établi une charte commune du logement en 14 points qui assure la défense des droits des habitants.

Mais celle-ci achoppe sur un point, celui des loyers une fois la famille relogée.

Dans la cité, ou ailleurs, nul ne

■ Jean Marc Pinet, le président du directoire de Logirem, qui a rencontré les associations partenaires du projet Anru, la CSF et la CLCV, explique qu'en matière de logement son organisation

« appliquera à la lettre la réglementation et le principe du caractère constant à superficie constante ». Ce financement du logement social a été mis en place par le législateur qui est le seul habilité

à modifier. Néanmoins, « j'ai demandé à mes services d'appliquer des dégrèvements sur les quittances dont le reste à charge serait en augmentation après re-

l'ignore : chômage et précarité sont des constats majeurs. Une étude de 2001 menée par l'Agam, la CAF, le DSU et l'Insee montrait que le revenu médian annuel n'atteignait pas

10 000 euros et que près de 50 % de la population étaient privés d'emploi. Mais au-delà de cette triste réalité, ont souligné ces indignés de l'Anru, « c'est le mépris et la suffisance avec lesquels les autorités nous

traitent ». Une pétition circule dans la cité, une manifestation est prévue après la trêve des confinement de défendeurs acceptables par tous. Et d'entonner le cri : « Ils ont

laisse se dégrader l'habitat pour l'Anru et la L2 afin de nous chasser. Nous n'accepterons jamais cette tentative de déstabilisation d'une population fragile et laissée à elle-même. »

STEPHANE REVEL

▲ La réunion des habitants a été filmée par www.med-in-marseille.info

Une situation regrettable

de locataires de Picon Bussérine, 12 ont bénéficié de cette remise commerciale qui assure une

égalité de traitement de ce logement de superficie identique, y compris dans du neuf. La

Logirem ne pourra aller au-delà de l'application de cette règle.

Selon Jean Marc Pinet, « arriver les logements dans une période de où l'offre est si réduite serait irresponsable et contraire aux intérêts des locataires ».

Une situation jugée regrettable pour le déroulement de la rénovation urbaine puisque que la Logirem estime « conduire un exercice difficile sans opposer les populations et les projets ».